

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 75 (1949)
Heft: 23

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN TECHNIQUE

DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les 15 jours

ABONNEMENTS :

Suisse : 1 an, 20 francs
Etranger : 25 francs

Pour sociétaires :

Suisse : 1 an, 17 francs
Etranger : 22 francs

Pour les abonnements
s'adresser à la librairie

F. ROUGE & Cie
à Lausanne

Prix du numéro :
1 fr. 25

Organe de la Société suisse des ingénieurs et des architectes, des Sociétés vaudoise et genevoise des ingénieurs et des architectes, de l'Association des anciens élèves de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne et des Groupes romands des anciens élèves de l'Ecole polytechnique fédérale.

COMITÉ DE PATRONAGE. — Président : R. NEESER, ingénieur, à Genève ; Vice-président : G. EPITAUX, architecte, à Lausanne ; secrétaire : J. CALAME, ingénieur, à Genève. — Membres : *Fribourg* : MM. † L. HERTLING, architecte ; P. JOYE, professeur ; *Vaud* : MM. F. CHENAUX, ingénieur ; E. D'OKOLSKI, architecte ; A. PARIS, ingénieur ; CH. THÉVENAZ, architecte ; *Genève* : MM. L. ARCHINARD, ingénieur ; E. MARTIN, architecte ; E. ODIER, architecte, *Neuchâtel* : MM. J. BÉGUIN, architecte ; G. FURTER, ingénieur ; R. GUYE, ingénieur ; *Valais* : MM. J. DUBUIS, ingénieur ; D. BURGNER, architecte.

Rédaction : D. BONNARD, ingénieur. Case postale Chauderon 475, LAUSANNE

TARIF DES ANNONCES

Le millimètre
(larg. 47 mm) 20 cts
Réclames : 60 cts le mm
(largeur 95 mm)

Rabais pour annonces
répétées

ANNONCES SUISSES S.A.

5, Rue Centrale
Tél. 2 33 26



LAUSANNE
et Succursales

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ ANONYME DU BULLETIN TECHNIQUE

A. STUCKY, ingénieur, président ; M. BRIDEL ; G. EPITAUX, architecte ; R. NEESER, ingénieur.

SOMMAIRE : *Concours d'architecture pour l'étude des plans de la gare de Sion.* — Société suisse des ingénieurs et des architectes : *Procès-verbal de la 61^e assemblée générale de la S. I. A.* — *Conférence des sociétés d'ingénieurs de l'Europe occidentale et des U. S. A. à Londres.* — **LES CONGRÈS :** *Congrès international de navigation à Lisbonne.* — Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne : *Récents mutations dans le corps professoral.* — **NÉCROLOGIE :** *Charles Haenny.* — **BIBLIOGRAPHIE.** — **SERVICE DE PLACEMENT.**

Concours d'architecture pour l'étude des plans de la gare de Sion

Bâtiment des voyageurs et buffet

Extrait du règlement

En décembre 1948, la Direction du 1^{er} arrondissement des Chemins de fer fédéraux, à Lausanne, ouvrait un concours de projets pour la construction d'un bâtiment aux voyageurs et d'un buffet à la gare de Sion.

Etaient admis à concourir : les architectes de nationalité suisse, établis dans les cantons du Valais, de Vaud, de Fribourg, de Genève et de Neuchâtel avant le 1^{er} janvier 1947 ; les architectes originaires du Valais, quel que soit leur domicile.

Le concours avait pour but d'obtenir des propositions concernant en particulier : la situation générale et l'aspect de la place de la Gare (stationnement, circulation, etc.) — l'étude de la construction du ou des bâtiments de la gare et du buffet — l'emplacement et la disposition du passage sous-voies.

Une somme de 13 000 fr. était mise à la disposition du jury pour l'attribution de prix aux meilleurs projets et 2000 fr. pour l'achat éventuel de projets.

Extrait du rapport du Jury

Le jury, composé de MM. F. Chenaux, directeur du 1^{er} arrondissement des C. F. F., président ; F. Decker, architecte, à Neuchâtel ; M. Franel, architecte du 1^{er} arrondissement des C. F. F. ; A. Laverrière, architecte, à Lausanne ; K. Schmid,

architecte cantonal à Sion¹, s'est réuni le 11 août à Sion.

Soixante-six projets ont été livrés dans le délai fixé, dont un est éliminé parce qu'inachevé. Au premier et au second tours, trente-trois projets sont écartés, soit pour insuffisance générale, soit qu'ils s'écartent trop des conditions impérieuses du programme, soit encore qu'ils ne donnent pas satisfaction sur les points suivants : emplacement du passage sous-voies et disposition de ses accès, aménagement de la place de la Gare, distribution des locaux, hauteur de locaux excessive, cube exagéré, aspect extérieur peu satisfaisant.

A la suite d'un examen plus approfondi, vingt et un projets sont éliminés au troisième tour pour des raisons semblables à celles énoncées plus haut, mais ils présentaient toutefois de réelles qualités.

Au quatrième tour sont écartés quatre projets dont le jury donne cependant une critique.

Les sept projets restant en présence sont groupés, examinés minutieusement et font l'objet d'une critique détaillée. Le jury, après avoir passé en revue tous les projets, procède au classement, répartit la somme mise à sa disposition pour les prix. Ces opérations terminées, l'ouverture des enveloppes révèle comme suit les noms des lauréats :

¹ Voix consultatives : M. Ducrey, ingénieur de la ville, Sion ; A. Fontollet, ingénieur en chef du 1^{er} arrondissement, à Lausanne. — Suppléants : MM. J. Iten, architecte de la ville, Sion ; P. Parvex, ingénieur cantonal, Sion. — Expert : M. von Tobel, architecte en chef à la Direction générale des C.F.F., à Berne.

(Suite du rapport du jury, page 291.)